

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juillet 2019

Etaient présents: Mme BARBEYRON, M. BLANCHARD, M. COUDERCHET, M. DELERUE, Mme GAILLARD, M. GHOUIRGATE, Mme LAVILLE, Mme LOPEZ, Mme PELLEGRINI, M. PICHON, Mme TA QUANG, Mme TOUSSAINT-HELLIANT, Mme VELASCO-GRACIET.

Etaient représentés: M. BERARD, M. BOYE, M. DUCOURTIEUX, M. DUTHOIT, M. ERTLÉ, Mme GOTTELAND, M. GOUVARD, M. GRAVIER, M. HERMES, Mme JAËCK, M. JAOUHARI, M. KATUSZEWSKI, M. LEEMAN, M. MARTINEZ, M. PARELLO, Mme PARTENSKY, Mme THIEBAULT.

Etaient invités: Mme CAILLOT, Mme DURET-PUJOL, Mme FAIVRE, M. MERPILLAT *représentant de M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux*, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, Mme ONILLON, M. RAMBAUD.

➤ Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

Point n°1 – Informations de Mme la présidente

Mme la présidente informe le CA des prochains départs de l'université de M. Rambaud (directeur général des services) et de Mme Caillot [directrice générale des services adjointe et responsable de la cellule d'aide au pilotage (CAP) de l'université], à la suite de leurs promotions respectives au poste de secrétaire général adjoint, délégué aux relations et ressources humaines du rectorat de l'Académie de Bordeaux (pour M. Rambaud) et de réussite au concours externe de recrutement sur titres et travaux d'inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2^{ème} classe (pour Mme Caillot).

Elle les félicite de ces résultats et tient les remercier très chaleureusement pour la qualité de leurs contributions, et pour leur engagement sans faille au service de l'établissement. Elle fait part de son « *admiration* » pour le travail fourni et pour le soin porté à l'entretien d'une « *bonne ambiance de travail* » au sein de l'établissement.

Mme la présidente précise que les postes libérés du fait de ces mutations ont été ouverts au recrutement. L'ensemble des candidatures ont été soumises à l'examen d'un jury de recrutement.

Au terme de cette sélection, il a été décidé du recrutement des personnels suivants:

Au poste de responsable de la CAP: est affectée sur ce poste à compter du 5 septembre 2019, Mme Krystel LE COZ-THOUVAIS (ingénieure de recherche), actuellement en fonction à l'université d'Evry.

Au poste de DGS : Mme Marlène Barbotin (actuelle directrice générale des services de l'université de la Rochelle) prendra la suite de M. Rambaud dans le courant du mois d'octobre 2019, en accord avec le rectorat et le président de l'université de la Rochelle.

Point n°2 – Procès-verbal du 21 juin 2019

Mme la présidente invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du procès-verbal du 21 juin 2019.

En l'absence d'observations formulées, le procès-verbal du 21 juin 2019 est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 30

Abstention: 1

Nombre de voix exprimées : 29

Contre: 0

Pour: 29

👉 Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CA du 21 juin 2019.

Point n°3 – Projet d'implantation de l'école d'ingénieurs ESTACA

Mme la présidente évoque ce point de l'ordre du jour.

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur le schéma d'organisation et d'aménagement du campus de l'Université Bordeaux Montaigne, qui figure au nombre des axes importants de la politique de l'établissement.

Ce schéma a pour objet:

- les travaux relatifs à l'Opération Campus Bordeaux ;
- l'extension des locaux département français langue étrangère (DEFLE) ;
- l'extension « archéologie » de la Maison de la recherche.

Ce schéma fait apparaître un besoin fort de l'université en m2 supplémentaires pour accueillir davantage de chercheurs, d'étudiants, et permettre notamment d'améliorer l'accueil des chercheurs étrangers, en remédiant au problème d'éloignement des lieux d'enseignement par rapport aux lieux de recherche.

Mme la présidente indique que l'établissement s'apprête à recevoir à la rentrée près de 250 moulages, propriété de notre université et en dépôt jusqu'à lors au musée d'Aquitaine. Ils devront être stockés et mis en valeur, à terme dans un espace d'exposition qui pourrait se situer dans un nouveau bâtiment dédié à l'archéologie.

L'université s'apprête également à répondre en octobre prochain à un appel à projets Campus des métiers et des qualifications consacré aux arts, au patrimoine et aux économies créatives (arts, histoire, histoire de l'art, géographie, aménagement et urbanisme sont concernés). Dans un deuxième temps, la création d'un établissement public expérimental avec nos partenaires publics, soient les écoles d'arts, école d'architecture et du paysage, scellerait ces partenariats et fonderait un établissement unique dans le paysage national. Par ailleurs, la présidente réaffirme la volonté de notre établissement d'accueillir sur le campus le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse Bordeaux Aquitaine (PESMD) pour une implantation à côté de l'actuelle Maison des Arts.

Une extension de locaux est nécessaire pour la matérialisation et la visibilité de tous ces projets, elle a été sollicitée par l'université qui souffre d'un manque chronique de m2

Ce schéma de stratégie immobilière a pour objectif de répondre aux besoins premiers de l'université mais également d'agir sur les marges du foncier de l'université, en conservant les espaces verts, en y implantant des logements étudiants.

Mme la présidente indique avoir reçu une proposition d'une école d'ingénieurs qui souhaite bénéficier d'une implantation sur le campus de l'université, dans un environnement qui lui paraît favorable au développement de ses formations dans le domaine du transport et de l'aéronautique.

Cette proposition émane de l'ESTACA (école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile). Cette école, reconnue dès 1953 par l'Etat, bénéficie depuis 2016 du statut d'établissement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) spécialisé dans le domaine des techniques aéronautiques et de construction automobile. En tant qu'EESPIG, l'ESTACA n'est pas une école privée «à but lucratif». Elle participe aux missions de service public de l'enseignement supérieur et observe une indépendance de gestion vis à vis d'intérêts privés capitalistiques. Cet établissement est habilité par la commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à la délivrance du titre ingénieur ESTACA.

Mme la Présidente précise que l'ESTACA est administrée par un directoire d'anciens élèves bénévoles. Elle mène une politique sociale de bourses. Les frais d'inscription s'élèvent à 7000€ / an et sont intégralement dédiés à la rémunération des enseignants.

Mme la présidente évoque une réserve initiale tenant à une problématique de concurrence éventuelle de l'ESTACA vis-à-vis des autres écoles d'ingénieurs du site. Mme la présidente explique que cette réticence initiale a pu être levée.

Mme la présidente souligne l'intérêt présenté par le projet d'implantation de l'ESTACA sur le site de l'université, dans l'objectif poursuivi d'un renforcement de la sécurisation et de la densification du campus, de l'accroissement de l'offre de restauration universitaire et de logements des étudiants en lien avec le CROUS.

Elle ajoute que ce projet appelle aussi à la mise en œuvre de rapprochements pédagogiques avec les formations dispensées avec l'ESTACA, que ce soit en matière de design, d'histoire, d'aménagement ...

Elle précise que des négociations sont en cours avec la direction de l'école et le conseil de surveillance de l'ESTACA.

Ce projet prévoit la cession temporaire d'une parcelle à l'endroit de la région Nouvelle-Aquitaine qui se chargera de la fabrication du bâti.

L'ESTACA prendra à sa charge les coûts de fonctionnement de ces locaux.

Mme la présidente indique que les personnels et usagers de l'université seront réunis en assemblée générale au cours du mois de septembre 2019 pour discuter de manière collective de la stratégie d'aménagement des parcelles et du foncier de l'université.

Ce projet représente une vraie opportunité pour l'Université Bordeaux Montaigne, dans le sens d'un renforcement de la coopération existante avec la région Nouvelle-Aquitaine, et d'une participation accrue de l'université au développement économique de la région.

Mme Barbeyron demande quelle est la localisation de la parcelle prévue pour l'implantation de l'ESTACA.

Mme la présidente répond qu'il est question que cette parcelle soit localisée sur le campus de Talence-Pessac-Gradignan au niveau de l'actuelle Maison d'Activités Culturelles (MAC) du CROUS de Bordeaux.

Le projet est de prévoir l'implantation sur ce site de l'ESTACA et de construire à proximité de cette parcelle des logements pour les étudiants de l'université et les étudiants boursiers de l'ESTACA.

M. Couderchet exprime son intérêt pour le projet présenté.

Il estime qu'il serait opportun de disposer d'un document graphique explicitant la localisation de ce projet dans l'espace du campus universitaire. Mme la présidente assure que la réalisation de ce document est en cours et qu'il est mené par Mme Bonneau [chargée de mission aménagement Maître de Conférences en Aménagement de l'Espace et Urbanisme UFR sciences des territoires et de la communication Département Aménagement, Tourisme et Urbanisme (IATU)] et M. Vincent [directeur de la direction du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique (DPIL)].

Ce document sera présenté lors de l'assemblée générale prévue à l'université au mois de septembre 2019 pour discuter de manière collective de la stratégie d'aménagement des parcelles et du foncier de l'université, qui va engager l'établissement pour les 40 prochaines années à venir.

Mme la présidente note que la communauté universitaire dans son ensemble a une grande responsabilité sur ce projet.

Mme Laville souligne l'intérêt pour l'université de définir des projets structurants lui permettant de gagner en visibilité sur l'avenir.

Elle ajoute que la validation du projet d'implantation de l'ESTACA telle que sollicitée auprès du présent CA sera prolongée par l'organisation en septembre 2019 d'une assemblée générale des personnels et usagers de l'université. Elle s'engage à informer régulièrement le CA de l'avancement du projet.

➤ La proposition d'engagement des démarches utiles au projet d'implantation de l'ESTACA sur une parcelle située sur le campus universitaire est soumise au vote du CA :

Votants: 30

Abstentions: 1

Nombre de voix exprimées : 29

Contre: 3

Pour: 26

➤ Le conseil d'administration décide d'approuver la proposition d'engagement des démarches utiles au projet d'implantation de l'ESTACA sur une parcelle située sur le campus universitaire.

Point n°4 – Débat d'orientation budgétaire (DOB) du budget 2020

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Laville et Mme Onillon.

Mme Laville présente l'objet et les grandes lignes du dialogue d'orientation budgétaire (DOB) du budget initial 2020.

Le DOB a pour objet de définir des scénarii, des hypothèses de travail préalables au vote des grandes masses du budget 2020 prévu à l'automne 2019.

Dans ce cadre, le DOB met au jour la situation paradoxale dans laquelle se trouve l'Université Bordeaux Montaigne dans la perspective de préparation de son budget initial (BI) 2020.

L'établissement est « à la fois *malade et bien portant* ». Il affiche une certaine aisance du point de vue de certains indicateurs mais il souffre dans le même temps d'une pénurie de moyens.

Par ailleurs, le dispositif en vigueur de délégation au fil de l'eau des crédits de *subvention pour charges de service public* (SCSP) ne permet pas à l'université de connaître l'intégralité de ses recettes ce qui rend difficile l'énoncé de préconisations dans le cadre du DOB.

Mme Laville évoque les recettes tirées de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui ont permis à l'université d'enregistrer des améliorations notables. Néanmoins ces recettes, fléchées, sont limitées à certains domaines.

Mme Laville évoque les points de vigilance tenant aux fortes tensions de l'établissement sur ces dépenses de masse salariale (dépenses de masse 30).

Ce phénomène s'explique notamment par une hausse continue du nombre des personnels titulaires (enseignants-chercheurs, enseignants ; Biatss) de l'université sur la période de 2012 à 2019.

Cette évolution procède d'un choix politique que la communauté universitaire doit assumer collectivement.

Cette évolution procède également de l'évolution naturelle de la masse salariale qui croît mécaniquement avec l'ancienneté et l'évolution des qualifications des personnels (phénomène dit du « glissement-vieillesse-technicité »). Or cette évolution mécanique ne fait plus l'objet d'une compensation financière de l'Etat depuis 2018.

Le GVT 2019 est évalué à 350 000€, ce qui correspond au financement de 3 à 4 postes d'enseignants.

Outre l'augmentation de masse salariale liée au GVT, il s'avère que l'université n'enregistre plus de mouvement significatif de ses personnels, du fait du peu de mobilité donc dans un contexte généralisé de gels de postes au plan national.

Les prévisions de consommation des crédits ouverts de masse salariale pour l'exercice 2019, après le BR1, sont évaluées à 99,96%.

Il s'agit là d'une évolution problématique dans la perspective d'élaboration du budget initial (BI) 2020 qui sera présenté au CA en décembre 2019.

Mme Laville évoque un autre point de vigilance tenant à la difficulté pour l'université de dégager un niveau conséquent de ressources propres, ce qui obère ses potentialités de développement.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévoit enfin la poursuite d'opérations immobilières en cours (dans le cadre de l'opération Campus Bordeaux) ainsi que la mise en œuvre des travaux de construction de la CLEEF qui vont démarrer en janvier 2020.

Parole est donnée à Mme Onillon (DAF) pour expliciter les modalités de mise en œuvre et le contenu détaillé de ce DOB.

Mme Onillon indique que la mise en œuvre du DOB s'intègre dans un processus très long de cycles de discussions, dont la première étape s'est achevée jeudi 11 juillet 2019.

Elle évoque les deux principaux axes du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui, compte tenu des caractéristiques de l'établissement, porte sur les items suivants:

- projection pluriannuelle de masse salariale ;
- estimation des recettes de l'université et part de la *subvention pour charges de service public* (SCSP) parmi elles.

Le DOB et la préparation du budget initial (BI) 2020 s'inscrivent dans le calendrier suivant:

- 14 juin -11 juillet 2019: dialogues budgétaires avec les composantes de Formation et de Recherche en configuration élargie (VP CA-DAF-RH-DSIN-DPIL-PPA) ;
- 12 juillet 2019: débat d'orientation budgétaire qui, compte tenu des caractéristiques de l'établissement, tourne autour de 2 axes essentiels: - projection pluriannuelle de masse salariale ; - estimation des recettes et part de la SCSP parmi elles ;
- 2 septembre - 5 octobre 2019: dialogues budgétaires pour les services supports : DPIL, DSIN, SIGDU, Activités transversales ainsi que la Direction de la Recherche et l'Accompagnement de la Formation et de la Vie Universitaire;
- 17 octobre 2019: fin de saisie des demandes de CRB suite aux dialogues de gestion et dernière projection de la masse salariale après retour de la paie de septembre;
- 18 octobre 2019: première consolidation des remontées par la DAF;
- 21 et 22 octobre 2019: finalisation des arbitrages par l'équipe politique ;
- 23 octobre 2019: consultation de la commission des moyens ;
- 24 octobre 2019 matin: vote en CA des grandes masses du BI 2020 ; vote en CA du montant des enveloppes (non financées par des recettes fléchées) fonctionnement – personnel et investissement ; vote en CA du montant des enveloppes respectives des moyens la Formation et de la Recherche ;
- 24 octobre 2019 après-midi: vote en CFVU et à la CR respectivement de la répartition de l'enveloppe des moyens la Formation et de la Recherche ;
- du 25 au 30 octobre 2019: finalisation des saisies post-arbitrages dans GFC Budget ;
- du 4 au 15 novembre 2019: saisies des opérations pluriannuelles (crédits fléchés) ;
- du 15 au 22 novembre 2019: consolidation et vérification des équilibres et des référentiels budgétaires par la direction des affaires financières (DAF) de l'université ;
- du 22 au 29 novembre 2019: préparation des annexes ;
- 29 novembre 2019: Envoi du projet de BI 2020 au Rectorat
- 13 décembre 2019: présentation au vote du CA du BI 2020 et du BR2 2019 (BR2 de déprogrammation des crédits qui seront reprogrammés au 01 janvier 2020 afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des contrats de recherche).

➤ Mme Onillon évoque les éléments de diagnostic du DOB 2020.

▪ Eléments du diagnostic de rigidité budgétaire de l'université:

• Rappel des indicateurs du BR1-2019 :

- poids relatif des dépenses de personnels : 86,80%
- coût moyen chargé d'un Equivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT) : 69 327,77€
- poids relatifs des recettes propres : 8,66%
- poids des crédits de paiements (CP) issus d'engagements pris antérieurement : 8,28%
- poids relatifs des restes à payer (12,18%).

• Structure de la masse salariale:

Mme Onillon souligne le poids important de la part représentée par les personnels titulaires dans la masse salariale de l'établissement.

Ce poids ne diminue pas malgré les gels des postes des enseignants-chercheurs.
Il s'accroît du côté des personnels Biatss du fait de la déprécarisation.

S'agissant des personnels titulaires enseignants-chercheurs, l'établissement en compte 467 sur janvier-août 2019, et sur l'année 2019, une moyenne de 466 (contre 455 en 2012).

S'agissant des personnels titulaires Biatss, la moyenne 2019 de l'établissement est de 321 contre 279 en 2012

M. Rambaud précise que ces données s'expriment en consommation d'ETP Travaillés (ETPT). Il rappelle qu'il existe toujours un décalage entre le plafond d'emplois fixé pour l'établissement et la consommation de ces emplois du fait du caractère contraignant du plafond des dépenses de masse salariale. Il évoque, en miroir de la hausse du nombre d'ETP de titulaires, une moindre diminution du nombre des personnels contractuels.

Il rappelle le taux de couverture de l'offre de formation de l'université qui est assurée à 80% par des personnels titulaires.

Ce choix politique de recrutement d'un grand nombre de titulaires a forcément un impact sur le plan budgétaire.

▪ Autres éléments de diagnostic :

Mme Onillon évoque un ensemble de dépenses incompressibles qui contraignent fortement le budget de l'université.

Au nombre de celles-ci, elle cite:

- la non compensation du GVT depuis 2018, avec un GVT évalué à 350 000€ (la dépense de GVT ne cessant d'augmenter, à comparer avec le GVT négatif 2015-2016 : - 25 000 €) ;
- des dépenses incompressibles de fonctionnement.

Elle précise que malgré une maîtrise de certains postes de dépenses (papier du fait de la dématérialisation, téléphonique...), les dépenses incompressibles stagnent du fait de l'utilisation, après plusieurs années de travaux, de l'intégralité des bâtiments de l'université.

Les bâtiments rénovés présentent un meilleur confort thermique qui engendre mécaniquement des dépenses importantes de fonctionnement.

Au vu de ce diagnostic, Mme Laville évoque les objectifs politiques du DOB 2020.

▪ Objectifs politiques:

Mme Laville souligne l'importance de l'objectif de maîtrise de la masse salariale pour éviter de placer l'université en situation de déficit budgétaire. Une telle perspective est à proscrire au risque sinon pour l'université de perdre son autonomie.

Il s'agit également pour l'université, dans le cadre du DOB 2020:

- de continuer à renforcer les dotations pour la formation et la recherche ;

- d'accompagner l'établissement dans la politique de développement de l'apprentissage et de la formation continue ;
- de financer le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en permettant un excédent patrimonial de fonctionnement.

Mme Laville évoque la réflexion engagée visant à présenter, pour information, pour le BI 2020, et pour la 1ère fois, un budget annexe immobilier.

Mme Onillon évoque les prévisions de recettes et de dépenses relatives à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du budget de l'université.

▪ **Prévisions portant sur la section de fonctionnement :**

• Prévisions de recettes de fonctionnement:

Le DOB met au jour deux grandes tendances qui accentuent la rigidification du budget et la difficulté du pilotage de l'établissement :

- une délégation des crédits de SCSP tardive avec des ajustements significatifs tout au long de l'année qui oblige l'établissement à prévoir un budget sincère en dépenses sans connaître l'intégralité de ses recettes ;
- la multiplication de dotations ayant toutes les caractéristiques d'une recette fléchée puisque sacralisées dans le budget et déléguées dans un objectif précis (avec compte rendu d'utilisation): moyens liés à la loi Orientation et Réussite des Etudiants, dispositifs Bienvenue en France, Contribution et Vie Etudiante (CVEC), divers appels à manifestation d'intérêt (FTLV, PILATES, CANAPE).

➤ En recettes de fonctionnement sont à mentionner :

- la notification 2019 de SCSP hors actions spécifiques : 77 502 920€
- la SCSP «masse salariale » : 72 987 604€

Le montant de l'enveloppe personnel au BR1 s'élève à 76 245 730€ (hors crédits fléchés) et s'exécuterait à 99, 96% (après extrapolation du retour de paie de juin).

L'université prévoir une stabilité du niveau des gels de crédits imposés par le Ministère, soit un montant de 445 600 € mis en réserve.

▪ crédits supplémentaires 2020:

- moyens ORE: 550 175€
- places supplémentaires: 40 000€.

Ces recettes ne prévoient aucune compensation, de la part de l'Etat pour le GVT.

Mme Laville observe que les financements correspondant aux places supplémentaires représentait pour l'année 2018/2019 un financement de 2 300 € par étudiant accueilli. Pour l'année prochaine, ce financement ne sera que de 1 600 € par étudiant. Or le coût de cet accueil représente pour l'université un montant de 3200€/ étudiant.

▪ Stabilité des ressources propres de l'université :

- droits d'inscription : maintien à 1 880 500 € ;
- recettes de la formation continue, droits propres et VAE : 2 100 000 € (en légère augmentation compensant la moins-value sur la taxe d'apprentissage) ;

- la taxe d'apprentissage hors barème : diminution de 50% [en attente des résultats de la collecte 2019 (prévisions 2019 : 88000€)].

▪ Prévisions de recettes tirées des ressources propres affectées:

S'agissant de la Contribution de la Vie Etudiante et de campus (CVEC), il est annoncé (sous réserve de confirmation) le passage de 41 à 59 € de la part reversée aux établissements.

Mme Onillon indique que les prévisions 2019 portaient sur un montant total de recettes tirées du produit de la CVEC de 652 310 €, avec des reports 2018 de 91 278€.

Mme Onillon observe que l'augmentation annoncée du montant tiré de la collecte CVEC est une bonne nouvelle et précise que cette ressource fait l'objet d'une opération de comptabilisation exorbitante de la méthode classique pour une recette globalisée (en attente d'une requalification de cette recette en « *fiscalité affectée* »).

S'agissant des contrats d'apprentissage (106 contrats) et des contrats de professionnalisation (9 contrats), il est prévu une augmentation des recettes tirées de ces ressources (portées à 394 058€).

Il est également prévu de dégager des recettes dans le cadre du SIGDU, avec le produit tiré de la vente d'eau et la participation des partenaires aux charges communes du SIGDU selon le nouveau modèle économique du service « l'eau paie l'eau ».

• Prévisions de dépenses de fonctionnement:

Mme Laville évoque la question du « solde migratoire » de l'université en indiquant que le nombre d'enseignants-chercheurs entrants est supérieur à celui des enseignants-chercheurs sortants.

Malgré une forte augmentation du nombre de postes d'enseignants-chercheurs gelés (gel de 9 postes supplémentaires à la campagne d'emplois 2019), la rentrée 2019/2020 ne connaîtra qu'une baisse relative des ETP de titulaires enseignants (- 5 ETPT seulement à la rentrée 2019).

L'établissement compte 8 enseignants-chercheurs en situation de mobilité externe. Le nombre de postes enseignants vacants à la rentrée 2020 est estimé à 30 postes vacants (dont 24 gelés).

M. Rambaud explique qu'il est toujours délicat pour l'université de déterminer en année n les ETPT de l'année n+1. La variation d'ETPT d'une année sur l'autre procède pour une large partie d'évènements indépendants de la volonté de la gouvernance, en lien avec les choix individuels d'évolutions de carrière des personnels.

Cette variation ne s'explique donc pas uniquement par les décisions de gels de postes.

Mme Gaillard interroge l'annonce évoquée d'une prévision de 24 gels de postes d'enseignants-chercheurs à la rentrée 2019/2020 (au lieu de 20 ?).

M. Rambaud détaille l'estimation de 30 postes vacants à la rentrée 2020. Au-delà des 21 postes gelés en 2018/2019, qui sont donc vacants en cette année, l'université estime que 9 autres postes d'enseignants-chercheurs deviendront vacants d'ici à la rentrée 2020 (retraites, mutations, ...)

Mme Laville ajoute que pour maintenir la soutenabilité des dépenses de masse 30, il faudrait maintenir le nombre d'EPTP Enseignants de la rentrée 2019/2020 pour l'année 2020/2021 soit 462 et non 467 comme observé sur les huit premiers mois de l'année 2019.

Il faudrait ainsi reconduire une campagne d'emplois quasi- blanche ... alors que dans le même temps, l'université connaît des besoins grandissants et un accroissement de la charge et de la complexité de ses missions.

Dans ce contexte extrêmement contraint, Mme Laville indique que pour la campagne 2020 le nombre de recrutement d'EC se situera entre 5 et 9.

Ce choix impliquera de maintenir par ailleurs des mesures de maîtrise de la masse salariale (moins d'ATER, pas de revalorisation du régime indemnitaire BIATS et moins de suppléances de personnels Biatss).

Mme Barbeyron s'enquiert du point relatif à la diminution annoncée de suppléances de personnels Biatss (renforts et suppléances). Elle observe qu'en l'état, l'université ne pourvoit déjà pas au remplacement systématique des personnels Biatss en congés de maladie ou en congés maternité.

Mme Laville répond qu'il s'agit de tendre vers un objectif de gestion rigoureuse des renforts et suppléances de personnels Biatss (montant du coût de remplacement des personnels Biatss estimé à 500 000€).

Elle souligne que jusqu'à présent, les postes de personnels Biatss n'ont pas fait l'objet de mesures de gels.

Au final, le projet de DOB prévoit en section de fonctionnement, sur le volet « dépenses » les items suivants:

- pour l'enveloppe Formation : une évolution du Fonds de Soutien à la Pédagogie qui doit servir à garantir les co-financements notamment des AAP Région qui bénéficieront aux composantes (rappel 8 projets déposés en 2019 pour un montant d'autofinancement estimé à 258 000 € sur 3 ans). Une enveloppe de 30 000 € supplémentaires sera déléguée pour accompagner les projets de service qui seront discutés à la rentrée. Il est prévu d'abonder le budget des composantes grâce aux moyens ORE ;
- pour l'enveloppe Recherche, le projet politique entend garantir la stabilisation du bonus accordé en 2019 (100 000 €) afin de poursuivre et renforcer les actions commencées (équipes projets, accompagnement des candidatures aux AAP, restructuration des équipes d'accueil).

Mme Onillon souligne qu'une réflexion devra être menée en concertation avec la direction de la recherche de l'université sur les taux de prélèvement appliqués aux contrats de recherche et sur l'utilisation des fonds. L'objectif est de renforcer la capacité de pilotage de l'université sur les frais de gestion appliqués aux contrats de recherche.

Il est prévu un excédent de fonctionnement de 200 000€ comme au budget initial 2019 pour financer le fonds de roulement et financer le schéma de stratégie pluriannuelle immobilière de l'université.

▪ Prévisions portant sur la section d'investissement:

Mme Onillon évoque l'impact de la tranche n°2 de l'opération Campus sur les prévisions définies en matière d'investissement.

Elle explique qu'il faudra probablement envisager au BI 2020 une augmentation de l'enveloppe des travaux financés sur fonds propres de 930 000€ à 1 430 000€, du fait du résultat du dialogue compétitif

en cours mené par la société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'université de Bordeaux avec le futur titulaire du marché (groupement Eiffage).

M. Rambaud rappelle le choix de l'établissement d'inclure dans le périmètre de la tranche 2 des opérations financées par le CPER (bâtiment H) et sur fonds propres (Accueil, Administration, bâtiment J), choix qui implique une grande vigilance quant à la répartition de la prise en charge des différents dépassements d'enveloppe.

Au final, en section d'investissement, le projet prévoit la définition dès le Budget Initial d'un excédent de fonctionnement de 200 000 € indispensable pour pouvoir financer à terme l'enveloppe Investissement nécessaire pour couvrir les opérations les plus prioritaires, sans prélever de manière déraisonnable sur le fonds de roulement.

L'état actuel des informations sur la gestion financière de la tranche 2 de l'Opération Campus permet d'anticiper une augmentation probable de l'enveloppe des travaux financés sur fonds propres et sur les crédits CPER entre 930 000 à 1 430 000 €.

Mme Onillon ajoute qu'il faudra aussi envisager une augmentation de l'enveloppe pour le premier équipement des bâtiments requalifiés [provision de 1 million d'euros insuffisante qui ne couvrirait que l'équipement du service commun de la documentation (SCD) de l'université.

▪ **Enjeux 2020:**

Mme la présidente évoque les enjeux liés à la préparation du budget de l'exercice 2020.

➤ Elle cite les éléments suivants :

: s'agissant des négociations relatives à la disparition de la COMUE: elles vont impliquer des négociations en vue de la recherche d'une nouvelle forme d'alliance (sous forme de convention de coordination territoriale) avec les établissements du périmètre actuel de la COMUE et à terme avec l'université de Poitiers et de Limoges.

Elle explique que le ministère de tutelle a fait cesser les recrutements en cours au sein de la COMUE.

Des négociations sont engagées avec le ministère de tutelle pour éviter que des projets qui fonctionnent bien ne s'arrêtent prématurément. L'objectif est de renégocier des postes de personnels entre les établissements membres de la COMUE.

Mme la présidente observe qu'avec la dissolution de la COMUE d'Aquitaine, il n'y aura plus lieu pour l'université de verser sa contribution au fonctionnement de la COMUE (entre 100 000 € et 180 000 €/an).

: s'agissant des négociations relatives à la fin du Labex:

Mme la présidente explique qu'il est prévu la suppression du Labex. Ce dernier sera remplacé par un grand projet de recherche, géré par un département de recherche de l'université de Bordeaux.

Il s'agit là d'un dossier important, qui fait l'objet d'un accompagnement de plus en plus important du ministère de tutelle.

Mme la présidente rappelle que l'Université Bordeaux Montaigne assure davantage de formations en archéologie que l'université de Bordeaux.

: s'agissant des négociations relatives à la transformation de la MSHA

Mme la présidente rappelle l'historique de ce dossier et les dernières démarches mises en œuvre pour travailler de concert avec l'université de Bordeaux sur la définition d'un projet scientifique pour la MSHA. Elle explique avoir récemment reçu la réponse de l'université de Bordeaux sur ces questions. Il en ressort que cette université exclut de figurer au nombre des établissements *tutelles* de la MSHA. Elle souhaite être simplement *partenaire* de la MSHA.

Mme la présidente explique qu'une rencontre est prévue courant septembre 2019 pour dialoguer sur ce dossier avec les représentants concernés de l'université de Bordeaux et de la délégation Aquitaine du CNRS.

Elle indique qu'il est impératif que ce dossier soit finalisé d'ici les prochaines élections générales prévues en 2020 à l'Université Bordeaux Montaigne.

▪ Préparation de l'établissement à la période de travaux de la tranche 2.

Mme la présidente indique que va s'ouvrir dans le courant de l'année 2020 la période de travaux de la tranche 2 de l'opération Campus Bordeaux avec les difficultés que cela peut générer en termes de contraintes de locaux et de nuisance sonore.

▪ Campus des métiers :

Mme la présidente indique qu'elle va prochainement rencontrer sur ce dossier M. le recteur de l'académie de Poitiers.

Elle explique que ce dossier avance et qu'un autre rendez-vous est programmé avec le ministère de tutelle jeudi 18 juillet 2019.

▪ Fédération des presses

Au nombre des enjeux 2020 figure le projet de structuration d'une fédération des presses universitaires d'Aquitaine.

▪ Organisation administrative de la CLEEF:

Mme la présidente rappelle que la CLEEF a pour objet la création d'une cité des langues, qui regrouperait au sein d'un même bâtiment les composantes de l'université assurant des formations en langues.

Il est prévu d'organiser administrativement la CLEEF avec l'élaboration de statuts et d'un règlement intérieur de la CLEEF ainsi que la définition d'un budget pour cette entité.

En lien avec le projet de fédération des presses, Mme Barbeyron évoque la situation actuelle de la maison d'éditions de l'Université Bordeaux Montaigne [les presses universitaires de Bordeaux (PUB)]. Elle relève une apparente contradiction entre l'objectif annoncé de l'équipe présidentielle d'accroître les ressources propres de l'université et la pression exercée par ailleurs dans le sens d'une gratuité des publications éditées par les PUB (sous forme de publications en ligne gratuite, en libre accès) alors même que les subventions allouées pour le financement des PUB sont en diminution. Elle interroge les intentions de la gouvernance en matière: l'objectif poursuivi est-il bien d'assurer le maintien de la maison d'édition de l'université ?

Mme la présidente répond qu'en terme de pure rationalité économique, au vu des stocks d'ouvrages des PUB, des ventes réalisées par ces dernières, et des coûts que cela représente, l'université n'aurait, du strict point de vue financier, aucun intérêt à conserver en propre une maison d'édition.

Elle assure que l'université est néanmoins attachée à conserver les PUB et que le projet évoqué est d'évoluer vers une forme d'édition à la demande.

Elle note enfin qu'*aucune* maison d'édition universitaire n'est à proprement parler « rentable » sur le plan économique.

Point n°5 – Motion relative au manque de moyens de l'enseignement supérieur et de l'Université Bordeaux Montaigne:

Mme Duret-Pujol, enseignante-chercheuse, élue du comité technique de l'université, est invitée à exposer en séance ce point de l'ordre du jour.

Mme Duret-Pujol évoque dans un premier temps le contexte de la motion proposée.

Elle rappelle l'évolution observée depuis 2007 [avec l'application de la loi LRU prévoyant l'accès des universités au 1^{er} janvier 2011 aux responsabilités et compétences (RCE)] d'une augmentation constante de la pénurie de moyens dans l'enseignement supérieur et d'une précarisation accrue des personnels, du fait notamment du manque de création d'un nombre suffisant de postes de fonctionnaires et du recours grandissant des universités au recrutement de personnels non titulaires.

Mme Duret-Pujol rappelle l'attachement de l'intersyndicale des personnels de l'université à défendre en priorité le service public, le statut des fonctionnaires titulaires mais également de défendre les personnels contractuels dans une logique de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur.

Selon Mme Duret-Pujol, cette situation appelle à observer l'une ou l'autre des deux postures suivantes:

- soit envisager l'augmentation de recrutements en contrat à durée indéterminée ;
- soit envisager le règlement de cette situation en lien avec la présidence de l'université.

Mme Duret-Pujol explique que l'intersyndicale a choisi la 2^{ème} option.

La logique proposée est de convenir que Mme la présidente d'université relaye les revendications collectives de l'ensemble des membres de la communauté universitaire en demandant aux autorités de tutelle qu'elles allouent des moyens financiers à la hauteur des besoins recensés au niveau local (pour l'Université Bordeaux Montaigne) et plus généralement au niveau national (pour l'ensemble des établissements publics d'enseignements supérieur).

Pour étayer cette motion, Mme Duret-Pujol explique qu'il a été procédé à une évaluation chiffrée des besoins de l'université. Il s'agit par cette motion d'inciter les présidents des autres universités à suivre une démarche identique.

Mme Gaillard indique ne pas être opposée, sur le fond, à l'adoption de cette motion. Elle déplore toutefois ne pas avoir eu le temps de lire le texte de cette motion compte tenu de la date tardive, de son envoi aux administrateurs. Elle regrette de devoir se prononcer sur un document dont elle estime qu'il n'a pas été diffusé aux administrateurs dans des délais préalables suffisants.

M. Rambaud émet des réserves quant au caractère opposable vis-à-vis des tutelles des évaluations chiffrées telles que mentionnées dans la motion proposée.

Ces évaluations portent :

- l'une sur les personnels enseignants, qui évoque une notion de sous-encadrement par comparaison entre le potentiel d'enseignement et la charge pédagogique approuvée par les conseils centraux de l'établissement ;
- l'autre sur les personnels Biatss, qui se base des données « datées » qui ne sont désormais plus fournies par la DGESIP sur le nombre de postes BIATS pour 1 000 étudiants.

M. Rambaud conclut en indiquant que la gouvernance s'est prêtée à l'exercice demandé par l'intersyndicale mais que ces évaluations portent sur une construction de données qui sont difficilement comparables et exploitables par les autorités de tutelle.

Il est demandé que lecture soit donnée au CA du texte de la motion proposée.

Mme Duret-Pujol lit en séance le texte de cette motion:

«Depuis la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies – 1er janvier 2011 –, l'université Bordeaux Montaigne est contrainte de mettre en œuvre une politique d'austérité illustrée notamment par le recours aux gels de postes d'enseignants-chercheurs. La conséquence est simple : la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'études des étudiants et des étudiantes.

À l'heure où, en particulier avec la mise en œuvre de l'arrêté Licence, notre établissement doit proposer de nouvelles dispositions pour accroître encore la réussite des étudiants et des étudiantes, les membres du CA demandent au Ministère les moyens financiers nécessaires pour remplir nos missions de services publics. À l'heure actuelle, il manque 181 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs. Un déficit important en postes BIATS est également à déplorer (74ème établissement sur 77 au nombre de postes de BIATS pour 1000 étudiants, soit par exemple un déficit de 90 postes par rapport aux autres établissements SHS).

Les élus du CA demandent à la ministre de remédier à ce sous-encadrement dès le budget 2020. Ils appellent les autres universités, et leurs président.e.s, à adopter notre démarche, à chiffrer leurs besoins et à les réclamer au ministère ».

Mme Gaillard demande que soient communiqués aux administrateurs le powerpoint de présentation du DOB 2020 ainsi que le texte de la motion.

➤ La motion proposée est soumise au vote du CA :

Votants: 30

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 30

Contre: 0

Pour: 30

➤ Le conseil d'administration décide d'approuver à l'unanimité la motion proposée relative aux manques de moyens dans l'enseignement supérieur et à l'Université Bordeaux Montaigne en particulier.

Point n°6 – Règlement intérieur de l'université

Il est proposé au CA d'adopter le projet de règlement intérieur, à la suite d'un cycle de consultations organisées à ce sujet [consultations de la commission des statuts le 21 mai 2019 ; du conseil académique en formation plénière le 6 juin 2019 ; du comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) le 14 juin 2019 ; du comité technique le 17 juin 2019].

➤ La proposition de règlement intérieur est soumise au vote du CA :

Votants: 30

Abstentions: 1

Nombre de voix exprimées : 29

Contre: 3

➡ ***Le conseil d'administration décide d'approuver le règlement intérieur de l'université.***

Point n°7 – Modification progressive des modalités de valorisation des services enseignants du DEFLE

Mme la présidente évoque ce point de l'ordre du jour.

Elle explique que le dispositif en vigueur au sein du Département des Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE) en matière de rémunération des enseignants intervenant au DEFLE est celui de la pondération des heures d'enseignement en fonction du degré de difficulté et de l'intensité du travail de préparation des enseignements à dispenser dans le cadre des formations du DEFLE [diplômes propres d'université, hors cursus LMD (licence, maîtrise, doctorat)].

L'offre de formation du DEFLE se compose de:

- 4 DU allant des niveaux CECR (Cadre européen de référence pour les langues) du A1 au A2 (ces DU sont semestriels donc sont répétés deux fois dans l'année) : F1N1, f1N2, f2N1, f2N2. Ils sont tous rémunérés en TD ;

- 4 DU allant des niveaux B1 à C2 (ces DU sont semestriels et donc répétés deux fois dans l'année sauf le DUEFF6 qui n'existe qu'au second semestre : DUEF3, DUEFF4, DUEFF5, DUEFF6. Ils sont tous rémunérés avec une pondération à 1.25 (soit pour 1 heure d'enseignement, ½ heure en TD et ½ heure en CM).

Ce dispositif crée de la différenciation dans la rémunération des personnels enseignants du DEFLE, alors même que la majorité des autres centres de Français Langue Etrangère (FLE) rémunèrent ces cours en heures TD.

La présidence de l'université estime que ce dispositif est dérogatoire au principe d'équité de rémunération entre les enseignants de l'université et propose en conséquence d'envisager sa mise à plat sur une durée de 2 ans à compter de la rentrée 2019.

Il s'agit d'appliquer de manière progressive sur une durée de 2 ans à compter de la rentrée 2019:

- sur l'année 2019-2020 : le passage d'une pondération de 1.25 à 1.125 (baisse de pondération de moitié) ;
- sur l'année 2020-2021 : le passage d'une pondération de 1.125 à 1.

Mme Laville indique que la présidence de l'université a proposé aux collègues du DEFLE de retravailler ensemble, sur les modalités de service au sein de ce département.

Mme Gaillard déclare ne pas être favorable au projet d'une forme de nivellement général des rémunérations des enseignants.

Elle rappelle que la différenciation dans la rémunération des enseignants n'est pas une problématique spécifique au DEFLE. Elle cite l'exemple d'enseignants intervenant dans le cadre de la préparation à l'agrégation. Ces derniers sont payés à l'heure cours magistral. Elle trouve cela normal, s'agissant de formations hors « LMD ».

Mme Caillot indique que la proposition soumise au CA fait suite à une étude importante réalisée par Mme Lawrance, VP RH et directrice du DEFLE.

Cette étude réinterroge le dispositif de pondération mise en place depuis 2010 au DEFLE, au regard notamment de la situation existante dans les autres centres de FLE qui ne rémunèrent les enseignements dispensés dans ce cadre qu'en heures de travaux dirigés (TD).
Le DEFLE est le centre de FLE le plus doté en personnels titulaires.

Selon Mme Pellegrini, il n'est pas relevé de différence sensible en terme de difficulté et d'intensité du travail de préparation des enseignements à dispenser dans le cadre des formations du DEFLE.

Mme la présidente souligne l'intérêt de faire primer la fonction sur la catégorie d'appartenance des personnels dans un souci du maintien de l'équité de rémunération entre des agents exerçant des fonctions semblables, comme par exemple dans le cas du régime indemnitaire des personnels Biatss.

Mme Lopez observe que dans le cas de l'indemnitaire Biatss, la mise en place à l'Université Bordeaux Montaigne du *régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)*, telle qu'adoptée par le CA de l'université par une voix près, s'est basée sur la cotation des emplois et a eu pour conséquence de créer de la différenciation entre personnels Biatss de l'établissement.

Mme Lopez estime donc inapproprié d'évoquer un « souci d'équité » en invoquant au soutien de la proposition relative au DEFLE l'exemple cité du régime indemnitaire des personnels Biatss de l'université.

Mme Laville observe que la proposition de la présidence vise à mettre en œuvre une modification progressive des modalités de valorisation des services enseignants du DEFLE (avec une moindre pondération) et de mettre à profit l'année universitaire 2019/2020 pour une mise à plat du dispositif.

➤ La proposition de modification progressive des modalités de valorisation des services enseignants du DEFLE est soumise au vote du CA :

Votants: 30

Abstentions: 5

Nombre de voix exprimées : 25

Contre: 5

Pour: 20

➤ Le conseil d'administration décide d'approuver la proposition de modification progressive des modalités de valorisation des services enseignants du DEFLE.

Point n°8 – Convention de service ordonnateur / comptable

Mme Mendiboure avise le CA de la convention de service telle que prévue entre l'ordonnateur et le comptable, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place d'un service facturier au sein des organismes publics nationaux, en application desquelles : « *une convention entre l'ordonnateur et l'agent comptable précise les modalités de fonctionnement du service facturier mentionné à l'article 1^{er} et prévoit le périmètre des opérations de dépenses concernées* ».

L'article 4 rend obligatoire une pratique jusque-là recommandée de conclusion d'une convention de service ordonnateur/ comptable.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne, la première convention de service a été signée le 18/12/2015 dans la perspective de l'entrée en vigueur du décret GBCP au 1^{er} janvier 2016. Elle a fait l'objet depuis lors de différents avenants, le dernier en date ayant été signé le 12 décembre 2017.

Cette convention de service est présentée pour information du CA après sa présentation en comité technique lundi 8 juillet 2019. Cette convention formalise les missions, droits et obligations respectifs de l'ordonnateur et du comptable. Elle précise les modalités de fonctionnement du service facturier. Le périmètre de cette convention de service aurait pu être circonscrit à l'organisation et au fonctionnement du service facturier.

Mme Mendiboure indique avoir estimé préférable d'étendre le champ d'application de cette convention à tous les domaines d'intervention de l'agence comptable.

Point n°9 – Calendrier de clôture de l'exercice 2019

Mme Mendiboure informe le CA du calendrier de clôture de l'exercice 2019.

Elle explique que ce calendrier de clôture tient compte à la fois des contraintes réglementaires liées notamment à l'entrée en vigueur du GBCP qui impose désormais une clôture réelle des opérations budgétaires et comptables au 31 décembre et une date limite de transmission des comptes avant affectation du résultat, intégrant l'ensemble des opérations d'inventaire avant le 31 janvier.

Ce calendrier prévoit notamment les échéances suivantes:

- transmission à la DRH des fiches de liquidation d'heures complémentaires pour prise en compte sur paie de décembre 2019 fixée au 6 novembre 2019 ;
- clôture des opérations sur les régies le 6 décembre 2019 ;
- date limite de validation des Engagements Juridiques concernant les dépenses de fonctionnement et de masse salariale au 13 décembre 2019.

➤ La proposition de calendrier de clôture de l'exercice 2019 est soumise au vote du CA:

Votants: 30
Abstention: 0
Nombre de voix exprimées : 30
Contre: 0
Pour: 30

👉 Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, le calendrier de clôture de l'exercice 2019.

Point n°10 – Additif n°1 aux tarifs relatifs à l'année universitaire 2019/2020

Il est proposé au CA d'adopter un additif aux tarifs applicables pour l'année universitaire 2019/2020.

➤ La proposition d'additif aux tarifs applicables pour l'année universitaire 2019/2020 est soumise au vote du présent CA:

Votants: 30
Abstention: 0
Nombre de voix exprimées : 30
Contre: 0
Pour: 30

👉 Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'approuver l'additif n°1 aux tarifs applicables pour l'année universitaire 2019/2020.

Point n°11 – Convention de partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque (OPLB)

Mme la présidente évoque ce point de l'ordre du jour.

Elle indique que l'Office de Protection de la Langue Basque (OPLB) a contacté l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise à place d'un diplôme d'université (DU) : « *enseigner en basque la langue basque et les autres disciplines* » à destination des enseignants, afin que ceux-ci puissent enseigner dans les disciplines en basque.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de financement par l'OPLB de la formation de 28 enseignants dans le cadre de ce diplôme, et de préciser les obligations respectives des parties.

Dans le cadre de cette convention, l'OPLB s'engage auprès de l'UBM à apporter une contribution financière à l'organisation du diplôme, par la prise en charge complète du coût relatif aux coûts directs et à 30% des coûts indirects. Au vu du budget transmis par l'UBM à l'OPLB, le montant prévisionnel s'élève à 26 948,80 €.

➤ La convention de partenariat avec l'OPLB est soumise à l'approbation du CA:

Votants: 30

Abstention: 0

Nombre de voix exprimées : 30

Contre: 0

Pour: 30

☞ ***Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'OPLB.***

Point n°12 – Convention de partenariat avec le Goethe Institut

Mme Laville évoque ce point de l'ordre du jour.

Le Goethe institut est une association d'utilité publique de droit allemande dont l'objet est la promotion de la langue allemande à l'étranger.

La Bibliothèque Franco-allemande (BiFA) (ex- bibliothèque du Goethe Institut) est une structure documentaire hébergée dans les locaux du Goethe Institut (à Bordeaux, et dont la gestion relève de l'Université Bordeaux Montaigne [la BiFA étant rattachée au Service commun de la documentation (SCD) de l'université].

Mme Laville explique que suite au désengagement fort regrettable de collectivités locales (Département de la Gironde ; Ville de Bordeaux), c'est l'université Bordeaux Montaigne avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine qui assure le financement de la BiFA.

La région alloue ainsi une subvention de 23 000€ annuels pour le fonctionnement de la BiFA et le Goethe Institut une subvention de 9500€.

Les conditions et modalités d'octroi de cette subvention du Goethe sont formalisées dans la convention de partenariat prévue entre le Goethe Institut et UBM, telle que soumise à l'approbation du présent CA.

➤ La convention de partenariat avec le Goethe Institut est soumise à l'approbation du CA:

Votants: 30

Abstention: 0

Nombre de voix exprimées : 30

Contre: 0

Pour: 30

➤ ***Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec le Goethe Institut.***

Point n°13 – Sorties d'inventaires

13.1 – Pour vote du CA:

Mme Mendiboure indique qu'il est proposé au CA d'autoriser la sortie d'inventaire de deux matériels informatiques représentant une valeur d'acquisition de 4 871,08€ et une valeur nette comptable de 14,86€.

➤ Les propositions de sorties d'inventaires sont soumises au vote du présent CA:

Votants: 30

Abstention: 0

Nombre de voix exprimées : 30

Contre: 0

Pour: 30

➤ ***Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'approuver la sortie d'inventaire de deux matériels informatiques représentant une valeur d'acquisition de 4871,08€ et une valeur nette comptable de 14,86€.***

13.2 – Pour information du CA:

Mme Mendiboure avise le CA d'un ensemble d'opérations de sorties d'inventaires validée par Mme la présidente d'université dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA en vigueur, portant sur des biens mobiliers et des matériels hors d'usage et complètement amortis correspondant à un montant total global de 13165€.

Point n°14 – Nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) Aide au repas

Il est proposé au CA d'adopter de nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) Aide au repas.

Il apparait en effet que l'action sociale souhaite faire une priorité sur l'aide aux repas afin de toucher un plus grand nombre de personnels.

Par rapport au précédent constat fait en 2018 de la baisse de fréquentation des personnels bénéficiant du tarif 1, l'établissement a constaté les effets positifs de l'augmentation de la participation de l'Université aux repas votée en juillet 2018 ; en effet, la fréquentation des agents bénéficiant du tarif 1 est en hausse de 20% et de 6% pour les bénéficiaires du tarif 2.

Le projet 2019 vise, via la hausse de l'ASIU, à maintenir le « reste à charge » des agents soit :

- 3 € pour les agents dont l'Indice Nouveau Majoré (INM) est inférieur à 388
- 4 € pour les agents dont l'INM est compris entre 389 et 480
- 5.50 € pour les agents dont l'INM est compris entre 481 et 520

➤ La proposition de nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) Aide au repas est soumise au vote du présent CA:

Votants: 30

Abstention: 0

Nombre de voix exprimées : 30

Contre: 0

Pour: 30

👉 Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'approuver les nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) Aide au repas.

Point n°15 – Conventions internationales

Mme la présidente avise le CA de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Institut français de Baku (Azerbaïdjan) et l'université nationale des Arts de la Scène de Taïwan.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00.

Fait à Pessac, le 12 juillet 2019.

La présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.